

Stratégie d'échantillonnage REMI en Occitanie - Année 2024

Réseau de surveillance microbiologique des zones de production de coquillages (REMI)

O. Serais, A. Crottier



Version 1 du 30/05/2024

Fiche documentaire

Stratégie d'échantillonnage REMI en Occitanie - Année 2024

Réseau de surveillance microbiologique des zones de production de coquillages (REMI)

Référence interne :

ODE/UL/LER-LR/24.03

Date de publication :

30/05/2024

Diffusion

- libre (internet)
- restreinte (intranet)
levée d'embargo : AAAA/MM/JJ
- interdite (confidentielle)
levée de confidentialité : AAAA/MM/JJ

Version : 1**Référence de l'illustration de couverture**

"Huîtres creuses de la lagune de Thau -
Source: Ifremer, F. Lagarde"

Langue(s) : français

Résumé / Abstract :

La stratégie d'échantillonnage REMI en Occitanie est un document d'application de la procédure nationale de la surveillance REMI. Il définit, pour chaque zone de pêche ou d'élevage de coquillages classée en Occitanie, les lieux de prélèvement identifiés par un nom, un code d'identification et des coordonnées géographiques, les espèces de coquillages et les fréquences de prélèvement à respecter, et rappelle le classement de la zone en vigueur.

Mots-clés / Key words :

Lieu de surveillance, REMI, Occitanie, zone de production, fréquence d'échantillonnage, surveillance régulière

Comment citer ce document :

O. Serais, A. Crottier. Stratégie d'échantillonnage REMI en Occitanie - Année 2024. Réseau de surveillance microbiologique des zones de production de coquillages (REMI). ODE/UL/LER-LR/24.03. V1 du 30/05/2024.

DOI :

Commanditaire du rapport :

Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du Ministère de l'Agriculture et de la
Souveraineté alimentaire

Nom / référence du contrat :

- Rapport intermédiaire (Réf. Bibliographique : XXX)
 Rapport définitif

Réf. Interne du rapport intermédiaire :

Projets dans lesquels ce rapport s'inscrit (programme européen, campagne, etc.) :

Surveillance Microbiologique : REMI (P305-0021)

Auteur(s) / adresse mail**Affiliation / Direction / Service, laboratoire**

Ophélie SERAIS / ophelie.serais@ifremer.fr

PDG-ODE-LITTORAL-LERLR

Anaïs CROTTIER / anais.crottier@ifremer.fr

PDG-ODE-LITTORAL-LERLR

Encadrement(s) :

Franck LAGARDE p.i (PDG-ODE-LITTORAL-LERLR)

Destinataires :

Coordination Ifremer REMI, Correspondant.e.s REMI en Occitanie, Direction Générale de
l'Alimentation (DGAL), Direction départementale de la protection des populations (DDPP34),
Laboratoire Départemental Vétérinaire (de l'Hérault (LDV34).

Validé par :

Gaëlle KAELIN (coordination du REMI, PDG-RBE-MASAE-LSEM)

Sommaire

1. Historique des révisions	5
2. Objet	5
3. Stratégie d'échantillonnage REMI en Occitanie	5
3.1. Aude	6
3.2. Hérault et Gard.....	7

1. Historique des révisions

- 📅 2023 : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00834/94560/>
 - Version 0 du 17/04/2023
 - Version 1 du 28/09/2023
- 📅 2024 : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00884/99613/>
 - Version 0 du 26/03/2024

Ce document est la seconde version de l'édition 2024 du document. Par rapport à la dernière version de l'édition, il :

- Met à jour les coordonnées du lieu « Avant-Port de Leucate Sud » suite à la transformation du lieu ponctuel (097-P-117) en lieu surfacique (097-S-117) suite à l'avis de l'Ifremer n°24-022 (<https://archimer.ifremer.fr/doc/00891/100325/>).

Les modifications apportées au tableau du §.3 sont encadrées gras.

2. Objet

Ce document est un document d'application de la procédure nationale du réseau de surveillance microbiologiques des zones de production de coquillages (REMI). Il définit, pour chaque zone classée des quatre départements littoraux Occitans (Gard, Hérault, Aude, Pyrénées Orientales), les lieux de prélèvement et les espèces de coquillages à échantillonner, les fréquences de prélèvement à respecter en surveillance régulière.

Les lieux de prélèvements sont identifiés par un nom et un code, et sont de deux types :

- Les lieux ponctuels, identifiables par un P dans leur code, sont définis par leurs coordonnées géographiques (latitude, longitude), indiquées sur les tableaux ci-dessous. Le prélèvement REMI doit-être effectué avec une tolérance autour du lieu de 50 m sur des concessions d'élevage et de 250 m sur les gisements naturels.
- Les lieux surfaciques, identifiables par un S dans leur code, sont des polygones dont le centroïde est indiqué sur le tableau ci-dessous. Ils sont adaptés aux prélèvements ne pouvant pas toujours être effectués sur des coordonnées géographiques fixes. Le prélèvement REMI doit-être effectué dans le polygone.

Les coordonnées des lieux ponctuels et les shapes des polygones des lieux surfaciques sont consultables et téléchargeables sur le site Surval (<https://surval.ifremer.fr/>).

Les coordonnées des lieux indiquées dans les tableaux des §.3.1 et §.3.2 correspondent pour les lieux surfaciques au centre du polygone. La tolérance autour du lieu de surveillance pour réaliser le prélèvement est également préciser sur ces tableaux pour chaque lieu.

3. Stratégie d'échantillonnage REMI en Occitanie

3.1. Aude

N° Zone	Groupe	Classement de la zone	Seuil d'alerte REMI	Nom Zone	Nom du lieu de surveillance	Espèce suivie	Fréquence de prélèvement en surveillance régulière	Type de lieu	Longitude WGS34	Latitude WGS34	Tolérance de variation des coordonnées
11.01	3	A	> 230 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Lotissement conchylicole de Fleury d'Aude	095-S-003 Filières de Fleury d'Aude	Moule	1/mois	surfaique	3,2388533	43,1770972	Aucune
11.02	3	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Lotissement conchylicole de Gruissan	095-S-001 Filières de Gruissan	Moule	1/mois	surfaique	3,1416574	43,1024785	Aucune
11.03	2	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Etang des Ayguades et de Mateille (nord)	179-P-003 Etang d'Ayguades - ciné	Palourde	1/mois	ponctuel	3,1376862	43,1327115	250m
11.05	3	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Etang du Grazeil	101-P-014 Grazeil-île	Moule	1/mois	ponctuel	3,1040500	43,1090500	250m
11.11	2	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Etang de l'Ayrolle	099-P-027 Etang de l'Ayrolle - grau	Palourde	1/mois	ponctuel	3,0759400	43,0603360	250m
11.14	3	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Etang de Leucate : parcs ostréicoles	097-P-002 Parc Leucate 2	Huitre	1/mois	ponctuel	3,0143686	42,8727865	50 m
	3	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI		097-P-003 Grau Leucate	Huitre	1/mois	ponctuel	3,0352220	42,8848560	
11.19	2	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Port Leucate Avant Port	097-S-117 Avant Port de Leucate - sud	Palourde	1/mois	surfaique	3,035417	42,8655820	Aucune
11.20	2	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Bande littorale Nord de Port-la-Nouvelle	095-P-115 Bande littorale Aude - Nord de Port la Nouvelle 1	Telline	1/mois	ponctuel	3,1322169	43,1169674	250m
11.21	2	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Bande littorale de Port-la-Nouvelle au Grau de la Franqui	095-P-022 Bande Littorale - Port la Nouvelle Sud	Telline	1/mois	ponctuel	3,0624000	43,0078000	250m
11.24	2	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Bande littorale du Cap Leucate à la limite départementale	095-P-117 Bande littorale Aude - Leucate 1	Telline	1/mois	ponctuel	3,0526997	42,8890173	250m

3.2. Hérault et Gard

N° Zone	Groupe	Classement de la zone	Seuil d'alerte REMI	Nom Zone	Nom du lieu de surveillance	Espèce suivie	Fréquence de prélèvement en surveillance régulière	Type de lieu	Longitude WGS34	Latitude WGS34	Tolérance de variation des coordonnées
30.05	2	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Bande littorale de la limite des départements de l'Hérault et du Gard	102-P-016 Espiguette	Telline	1/2mois	ponctuel	4,1153400	43,4988520	250m
34.02	2	B du 01/04 au 31/10	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Bande littorale de l'embouchure de l'Aude au Grau d'Agde	095-P-009 Valras - Beau séjour	Telline	1/mois	ponctuel	3,3281670	43,2616170	250m
		C du 01/11 au 31/03	> 46000 <i>E.coli</i> / 100g CLI					ponctuel	3,3281670	43,2616170	250m
34.07	3	A	> 230 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Lotissement conchylicole de Sète Marseillan	102-S-006 Filières de Sète Marseillan	Moule	1/2mois	surfaique	3,5821387	43,3025300	Aucune
34.09	2	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Bande littorale de Port Ambonne au feu de la jetée ouest du brise lames du Port des	102-P-118 Marseillan plage-est	Telline	1/2mois	ponctuel	3,5619000	43,3218000	250m
34.21	3	A	> 230 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Lotissement conchylicole des Aresquiers	102-S-005 Filières des Aresquiers	Moule	1/mois	surfaique	3,8559802	43,4436824	Aucune
34.22	2	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Etang de Vic et Etang des Moures	105-P-147 Etang de Vic - Passe	Palourde	1/mois	ponctuel	3,8208330	43,4681330	250m
34.26	3	C	> 46000 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Etang du Prevost : zone conchylicole	105-P-151 Etang du Prévost	Moule	1/mois	ponctuel	3,9097040	43,5214010	50m
34.33	2	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Bande littorale de Palavas à l'embouchure du Ponant	102-P-121 Le Grand Travers Ouest	Telline	1/2mois	ponctuel	4,0358757	43,5563110	250m
34.38.02	2	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Lagune de Thau - Mèze Conque	104-S-450 La conque de Mèze	Palourde	1/mois	surfaique	3,5916650	43,4143061	Aucune
34.39.01	3	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Lotissements conchylicoles de l'Etang de Thau Zone Bouzigues-Loupian Colonnes 01 à 12	104-P-001 Bouzigues (a)	Moule	1/mois	ponctuel	3,6641190	43,4348510	50m
	3	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI		104-P-015 Port de Loupian (b)	Huitre	1/mois	ponctuel	3,6377770	43,4327020	
	3	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI		104-P-016 Mèze zone a	Huitre	1/mois	ponctuel	3,6251130	43,4265470	
34.39.02	3	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Lotissements conchylicoles de l'Etang de Thau Zone Mèze-Marseillan Colonnes 13 à 21 (Mèze-montpénèdre) Colonnes 22 à 29 (Marseillan)	104-P-009 Marseillan large	Huitre	1/mois	ponctuel	3,5556150	43,3569120	50m
	3	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI		104-P-017 Mèze zone b	Huitre	1/mois	ponctuel	3,5855350	43,3983980	
	3	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI		104-P-019 La Fadèze	Huitre	1/mois	ponctuel	3,5531910	43,3666170	
	3	B	> 4600 <i>E.coli</i> / 100g CLI		104-P-444 La Bézarde	Huitre	1/mois	ponctuel	3,5471404	43,3661497	
34.40	2	C	> 46000 <i>E.coli</i> / 100g CLI	Zone des Eaux Blanches	104-P-033 Creusot	Palourde	1/mois	ponctuel	3,7026370	43,4209260	250m